



Vente a domicile panneau solaire ideolia

Par **waldo**, le **26/07/2013** à **18:22**

bonjour,

nous avons été démarché par un conseiller en juin 2012 (partenaire edf bleu ciel) pour la pose de panneaux solaires et éolienne (société ideolia puis green power solution) avec auto financement. très vite les choses se sont gâtées la somme demandée pour le branchement ne correspondait plus à ce qui était convenu (de 700euro prévu nous avons payé 1992 euro) cette somme qui devait nous être remboursée à hauteur de 700euro ne l'a pas été. à ce jour nos panneaux ne sont toujours pas branchés, et il est impossible de joindre les sociétés engagées. la banque commence à demander des comptes. que peut-on faire? faut-il déposer plainte? [fluo]merci[/fluo]

Par **Sabrinaky**, le **30/08/2013** à **10:43**

Bonjour

Je le suis fait arnaquer aussi sur les conseils de la ddpp et de la gendarmerie g porter plainte pour escroquerie et faux et usage de faux car ma signature a été imitée sur l'attestation de fin de travaux qui a permis à la banque de débloquer les fonds. Voilà 8 mois et j'ai appris récemment que ma plainte est partie au pénal ce qui signifie que le pénal est là pour mettre des amendes aux entreprises qui ont enfreint le code de la consommation et en aucun cas pour annuler notre bon de commande

Après de multiples recherches sur le net j'ai trouvé un avocat qui est spécialisé dans ces arnaques très compétent et inébranlable lorsqu'on lui pose des questions....

Ou en etes vous ? Avez vous ccontacter un avocat ?